

# CENSEUR,

## Journal de Lyon,

### POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 21					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11					
HEURES	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures	12 au-dessus de 0.	69 deg.	27 dou. 3 lig.		
Midi	du-dessus	00 deg.		pou. lign.	Sud.
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midiv.	Couch.	Phases.		Age.
0 h. 0 m.	0 h. 27 m.	0 h. 0 m.	Premier quart.		13

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

Lyon, au Bureau du Journal, quai St-Antoine, n° 17, et grande rue Mercière, n° 32. au 2<sup>m</sup>.

Paris, chez MM. Lepelletier-Bourgois, officier de correspondance, place de la Bourse, n° 5, au n° 1<sup>er</sup>, et chez Desbrières aîné, libraire, rue St-Marc, n° 21, près la Bourse.

PREX :

16 francs pour 3 mois ;  
33 francs pour 6 mois ;  
64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, ou dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 21 septembre 1839.

REVUE DE LA SEMAINE.

Ecrivez un bel ouvrage et cachez-vous sous la modestie de l'anonyme, puis vienne un succès, et vous verrez vingt geais se parer de votre gloire, vous entendrez vingt menteurs se donner le mérite de vos triomphes en estropiant le langage que vous aurez purement écrit, en gâtant les idées grandes et nobles écloses, dans votre imagination. Gagnez une victoire, et il y aura le lendemain plus de vainqueurs que la veille n'avait compté de combattants.

La guerre civile est près de finir enfin dans la Péninsule épuisée; on peut, sans trop de présomption, espérer un peu de repos et de paix. Toutefois, le dernier écho du dernier coup de canon vibre encore; la fusillade se répète lointaine dans les gorges des montagnes; des hommes tombent fusillés par des bandits qui étaient hier sous leurs ordres; partout sont encore le bruit et l'agitation de la déroute, et voilà que chez nous cabinet et château se disputent déjà la gloire de la pacification.

Le château a tout fait en restant les bras croisés, dit l'ami du château; le ministère a tout sauvé par son énergie, dit le défenseur des ministres, en sorte que la lassitude du peuple, les mouvements stratégiques du général, la marche des troupes, tout cela doit être compté pour rien; le succès est dû tout entier à ceux qui ont regardé le combat avec une lunette d'approche.

Mais il importe assez peu à qui appartient aujourd'hui la gloire de la pacification; c'est un de ces faits que le temps amène, que les événements poussent et que les hommes aident; quelle que soit la valeur de ces derniers, le fait vaut toujours mieux que ses auteurs.

Puisse aujourd'hui l'Espagne, délivrée de la guerre civile, aidée encore par la main des hommes, guidée par l'instinct populaire de ses besoins, entrer dans une voie de progrès politique et matériel, atteindre à une civilisation plus avancée, et devenir l'alliée fidèle de la France marchant elle-même par une route plus large aux améliorations sociales! Ces deux peuples liés d'intérêts, d'amitié, d'espérance, l'un patient et sobre, l'autre énergique et luxueux, l'un producteur, l'autre manufacturier, étroitement unis pour la conquête des biens qui leur manquent, pour la défense de ceux qu'ils auraient acquis bientôt, deviendraient un tout homogène protégé sur une longue frontière par les mers et que nulle puissance européenne ne pourrait entamer.

Ce que Louis XIV avait essayé de faire en donnant à l'Espagne un roi de sa maison, en le soutenant au prix de tant de sang, de si longs sacrifices, de cette affreuse guerre de la succession, il appartient aux peuples de le faire aujourd'hui; l'analogie des deux gouvernements, basés sur la souveraineté nationale, permet de le tenter avec succès, et la volonté des peuples travaillant dans l'intérêt de tous est plus puissante que la volonté des rois travaillant dans un intérêt de dynastie.

En portant ses regards sur quelques-uns des trônes européens, il est difficile de ne pas comprendre combien sont fausses les idées monarchiques en vertu desquelles on prétend que l'hérédité des couronnes donne des gages de sécurité aux peuples.

Le Portugal respire à peine, délivré d'un monstre dont le nom et les actes soulèvent l'indignation et l'horreur; bourreau couronné qui a teint de sang cette malheureuse terre arrosée déjà de tant de sang par l'Angleterre et la France qui avaient transporté la lutte de l'Empire et de l'Europe sur le sol lusitanien. Il respire à peine dans les commotions suscitées par les tentatives d'une jeune femme qui semble appelée, par son obstination, à prendre un jour la route qu'ont prise et son père et son oncle. Devant lui se dresse toujours l'ombre du prétendant aujourd'hui sans puissance, mais tendant la main aux monarques absolus, mendiant une protection qui n'attend peut-être qu'un moment favorable; prêt toujours à reporter la désolation dans sa patrie, dans l'espérance d'y reconquérir un trône.

L'Espagne épuisée a été livrée à toutes les horreurs de l'anarchie; le brigandage y était organisé; depuis longues années les récoltes n'ont pas mûri; la terre a vainement opposé sa fertilité à la dévastation des hommes, la dévastation l'a emporté, et tout fruit, tout grain, tout ce que la terre donne à ses enfants pour les faire vivre a été foulé aux pieds ou coupé en herbe. Les chaumières ont été brûlées, les villes dévastées; des milliers d'hommes ont succombé, les uns dans le combat, les autres plus horriblement encore, dans des boucheries atroces, faites de sang-froid après la victoire; après que la foi promise garantissait la vie aux prisonniers. Il semblait que la guerre jonchant les sillons de cadavres voulût compenser le travail que l'homme ne pouvait pas leur donner.

Et aujourd'hui que toute espérance s'éteint, don Carlos s'enfuit; poltron enté sur un moine, il sort tranquille de cette affreuse lutte où tant d'hommes sont tombés; il en sort sans y avoir rien perdu, ni plus ni moins riche, toujours assez loin du combat pour ne pas courir de dangers. Il part sans adresser un mot d'adieu, de remerciement ou de consolation aux malheureux qui ont joué leur vie pour lui, que la misère attend aujourd'hui sur la terre d'exil; il cherche à l'étranger un abri d'où il apparaîtra pour l'Espagne comme une menace incessante, d'où il s'élancera plus tard s'il trouve une occasion favorable, ira réveiller les passions éteintes, au nom de la religion et de Dieu portera la dévastation et la mort dans sa patrie, poussera encore une fois ses bandes vers cette capitale où il n'a pas su pénétrer, parce qu'il manquait de cette audace qui fait réussir les entreprises hasardées, de ce courage qui sauve et relève les causes à moitié perdues; il survit à sa puissance, à sa royauté navarraise, parce que les prétendants ne meurent pas; il n'y a que les malheureux soldats combattant pour eux qui tombent pour eux.

En Suède, un colonel autrichien, le dernier rejeton d'une famille repoussée du trône par la volonté du peuple, épie le moment où mourra celui qu'il appelle l'usurpateur, pour se jeter sur l'héritage de ses aïeux et essayer de reconquérir ce qu'il dit être ses droits. S'il peut réunir assez d'hommes, — et quel prétendant ne trouve pas d'ambitieux pour le suivre! — la Suède verra peut-être recommencer ses vieilles luttes dynastiques, et — instabilité des choses humaines! — elle se lèvera peut-être contre le dernier des Wasa, comme elle fit jadis triompher le premier.

En Turquie même où le cordon débarrasse si souvent le monarque de ceux qui encombrant les marches du trône, un prétendant se lève aujourd'hui; audacieuse semence qui

germe partout! il vient revendiquer un titre qu'il dit lui appartenir et demande simplement une association à l'empire! Et si la race des janissaires, trompée par ses espérances, profitant des embarras actuels, relevait la tête et tentait de reconquérir son ancienne puissance, si les graves événements qui occupent l'empire ottoman permettaient au prétendant d'espérer autre chose qu'une moisson de ridicule, le sang coulerait encore.

Ainsi, partout cette race de rois découronnés s'agite; cette pléiade d'étoiles tombées qui ne remontent plus jette du feu sur sa route et incendie en passant. Que l'on compare aujourd'hui tous les malheurs qui ont travaillé l'espèce humaine, tous ceux qui la menacent encore, amenés par l'ambition de tous les prétendants, et l'Espagne, le Portugal, la Suède, la Turquie en concluront facilement que l'hérédité des trônes, non-seulement ne les a pu sauver, mais au contraire n'a été pour eux qu'une source de maux et de souffrances. K.

Au Rédacteur du Censeur.

Monsieur,

Il y a quelque temps, je vous adressai une réclamation au sujet des masures en ruines qui se trouvent à l'angle méridional des rues des Prêtres et de Bellière, et dont la chute imminente menace la sûreté publique; mes prévisions n'ont pas tardé à se vérifier. Dans la soirée du 18 du courant, un vieux plancher et des fragments de muraille se sont écroulés avec fracas. Les voisins, effrayés du bruit, se sont rassemblés sur le lieu de l'événement et paraissaient indignés contre l'autorité qui tolère ces ruines, contrairement aux règlements de voirie, en dépit des avertissements qui lui ont été donnés et des rapports de ses propres agents. Si la chute de ce plancher était arrivée lorsque les enfants du quartier venaient se livrer à leurs jeux dans ces décombres, quel malheur n'aurait-on pas eu à déplorer!

Je vous ai écrit qu'on attribuait la tolérance de l'autorité envers le propriétaire de ces ruines au désir qu'elle a de l'amener à une transaction au sujet des terrains qu'il possède dans la masse comprise entre les rues de la Boucherie-de-Saint-Georges et du Doyenné, et dont la ville a besoin pour établir une communication entre ces deux rues; mais, puisqu'il est impossible de vaincre son obstination, il reste à la ville la ressource de l'expropriation pour motif d'utilité publique, et elle doit mettre fin à des ménagements qui compromettent la sûreté des habitants. Il reste encore, sur la rue des Prêtres, de vieux pans de muraille soutenus par des étais pourris; la ville devrait en ordonner la démolition, sans attendre que leur chute ait écrasé les passants.

J'espère que l'avertissement donné à l'autorité par l'événement que je signale aura plus d'effet que toutes les réclamations qui ont été faites jusqu'à présent et qui sont demeurées infructueuses.

Agrez, etc.

Un propriétaire de la rue des Prêtres.

Le cadavre d'une femme de 36 à 38 ans, vêtue d'une chemise en grosse toile, coiffée d'un bonnet noir, et ayant un soulier d'homme au pied gauche, a été retiré du Rhône samedi 14, sur la rive droite, au lieu dit le Pont-de-Vassieux, au-dessus de la commune de Caluire. Ce corps, sur lequel on n'a remarqué aucune trace de mort violente, a paru avoir séjourné quinze jours au moins dans l'eau; le visage était complètement défiguré, et tout porte à croire que cette femme, qui n'a point encore été reconnue, est sortie de son lit, au milieu d'un accès de fièvre cérébrale, pour aller se précipiter dans le fleuve.

Les troubles du Mans ont continué d'une manière assez grave; voilà le récit que fait le Courrier de la Sarthe sur

tie furent débarqués. Nous engageâmes la fusillade, et, formés en bataillon carré, nous avançâmes vers la ville. Les Anglais, acculés contre leurs remparts et perdant tout espoir de vaincre, l'abandonnèrent après y avoir mis le feu. On les poursuivit; la plupart furent tués ou noyés.

Délivré de cet ennemi, il nous fallut en combattre un autre qui n'offrait pas moins de résistance et de danger. La plupart des maisons de cette île, construites en bois de cocotier, s'allumaient tout-à-coup, comme un fagot de bois sec; et le feu, s'élançant de toute part comme les laves d'un volcan, nous forçait à battre en retraite. Cependant, contre ces murs lézardés, sous les poutres enflammées qui menaçaient de tomber, nous plaçâmes des échelles, et, il faut le dire, nous déployâmes autant de courage à sauver les malheureux insulaires que s'ils eussent été nos frères.

Une seule maison que nous avions isolée semblait destinée à être la proie de l'incendie. Des flammes s'échappaient par toutes ses ouvertures, et d'instant en instant une épaisse fumée l'enveloppait, comme pour nous défendre de la voir et de la sauver. Nous l'abandonnâmes en effet, quand nous entendîmes tout-à-coup des cris aigus qui paraissaient venir d'en haut; je crois reconnaître les cris d'une femme, et n'écoulant que la pitié qui me serrait les entrailles, j'appuyai une échelle contre le mur à moitié détruit, et m'élançai au milieu d'une pluie de feu et de cendres chaudes. Arrivé vers une fenêtre, je n'entends plus que des plaintes sourdes, étouffées, comme celles d'une personne qui râle. Je ne voyais rien; pourtant j'escaladaï la fenêtre, et tombant sur un plancher, je me mis à crier: A moi! où êtes-vous? Toujours la fumée m'aveuglait; je ne savais où poser le pied, et sans doute je serais mort, si des flammes, en ruisselant par des crevasses, ne m'avaient permis de voir, étendue dans un coin, une jeune fille se débattant sous la mort. M'élançant, la saisis et gagnai la fenêtre, fut plus tôt fait que pensé. Je descendais joyeux de mon fardeau, lorsque le bord de la toiture s'écroula, et nous précipitâmes à terre dans ses débris enflammés. Heureusement pour la jeune fille, mon corps amortit sa chute; elle ne se fit aucun mal. Quant à moi, j'eus le front à moitié brisé.

Et notre Hubert nous apprit ainsi la cause de cette large ci-

## CONTE DE BORD.

I.

MATTE HUBERT.

Sur mer, plus que partout ailleurs, l'homme est accoutumé à l'abnégation de lui-même; sa vie n'y est pas plus assurée que les voiles d'un bâtiment que la rafale peut emporter, et l'habitude que prend sur un navire chaque membre de l'équipage de se précipiter au secours d'un frère le porte, même quand il est sur terre, aux dangers les plus imminents pour sauver sa vie et ses semblables. Noble élan du marin qui trouve sa récompense dans le regard d'un chef ou dans l'estime de ses camarades!

Quand une traversée doit être longue, il est d'usage parmi les matelots, lorsqu'ils ont fraternisé, de chercher dans leurs souvenirs quelques beaux faits à raconter, qui tout à la fois charment les ennuis du voyage et jettent dans l'âme des auditeurs le germe du bien et le désir de trouver de pareilles circonstances pour se signaler; histoires que l'on commence sur le gaillard d'avant, au doux souffle de la brise, que l'on interrompt par deux tempêtes, et que l'on achève lorsque le nuage qui précède la destruction dans ses flancs a traversé la route où vole le navire, et a été se déchirer, en hurlant, sur les côtes détrempées de quelque rivage. Ne croyez pas qu'au milieu de l'inspiration on perde le fil de l'histoire. On monte sur les haubans, on s'étend sur les vergues, en écoutant en soi-même, comme le capitaine qui vous crie: Courage, enfants!

Un de ces jours donc, où notre navire filait ses huit nœuds à toutes voiles et bonnettes déployées, quelques matelots s'étendirent sur le gaillard à l'ombre de la misaine, fumaient tranquillement comme s'ils étaient sur une barque de pêcheur amarrée au port, ou regardant d'un air calme et heureux le sillon que s'ouvrait la proue du bâtiment. Quelques-uns de ceux qui avaient quitté une famille ou une maîtresse, pensèrent à elles, et se rappelaient les moments de joie et de doux espoirs qu'ils laissaient derrière eux; agréables souvenirs mêlés à des espérances plus ardentes, qui les consolent dans leurs fatigues. Le gaillard d'avant, c'est le bivouac des marins, leur salle

d'armes et de jeu. Chacun y conte ses amours ou ses tristesses, et abrège ainsi les journées quelquefois si longues sur mer.

Le maître d'équipage, homme d'un certain âge déjà, et solide comme une barrique amarrée des deux bords, vint se réunir au groupe. On l'entoura, et un matelot lui dit: « Allons, maître Hubert, racontez-nous une histoire. »

Hubert ne se fit guère prier. Un marin ou un soldat a toujours quelque chose à dire; c'est le délassement de ceux qui ont vu.

Voici ce qu'il nous conta, avec l'accent d'un homme qui a tout senti et tout embrassé, accent mobile et varié comme les éléments et les émotions qui l'ont formé.

II.

C'était du temps de l'Empire. La France et l'Angleterre se battaient sur mer, se battaient sur terre, partout. L'Océan tentait de coups de canon; chaque vague faisait connaissance avec un boulet. La nuit il nous arrivait souvent d'avoir pour phare l'incendie d'un bâtiment, et quand nous abordions l'ennemi, des hurrahs de joie s'élevaient de part et d'autre. Il s'est donné de bien belles fêtes, camarades! C'était un délire, lorsqu'après avoir éclairci par notre bordée le pont de l'anglais, nous nous élançons sur lui le poignard à la bouche et le pistolet à la main, au milieu des mares de sang, des membres déchirés, et de la fumée de la poudre. Comme la lutte était acharnée et longue avant que l'un des deux combattants eût amené pavillon, ce qui était rare, la sainte-barbe achevait souvent le combat; c'était le coup de grâce. Un grand coup de tonnerre, et puis plus rien!

J'étais à bord du vaisseau le *Tonnant*; nous revenions de croisière de la mer du Sud, lorsqu'une gabarre française, nous ayant hélés au milieu de la nuit, fit savoir au capitaine que le bourg Saint-Joseph de la Guadeloupe venait d'être surpris par les Anglais, qui se bâtaient de l'entourer de fortifications, afin de s'en servir comme d'un pied-à-terre; la gabarre nous apprit encore qu'elle avait aperçu l'escadre du commodore Chatain cinglant vers le détroit.

Aussitôt nous mimés le cap sur la Guadeloupe, et le sixième jour nous étions en vue de Saint-Joseph. Après avoir fait reconnaître la position de l'ennemi, notre commandant résolut de le chasser de la ville. Deux cents hommes dont je faisais par-

les troubles des trois journées de samedi, dimanche et lundi :

Nous avons dit que, dans la soirée du samedi, pendant que les habitants des communes attenantes à la route de Paris en défendaient le passage à toutes les voitures chargées de grains, trois ou quatre cents ouvriers occupaient les halles au Mans et les gardaient; la pluie dispersa cette première émeute.

Dimanche, dans la journée, quelques voitures de blé furent conduites à la halle par le peuple qui, tout entier à la crainte d'une famine, les déchargea sur-le-champ sous les voûtes du pourtour, sans manifester d'ailleurs aucune intention de révolte. Peu à peu les groupes se formèrent et devinrent tumultueux. Une personne imprudente ayant hasardé une allocution, dont les termes nous sont inconnus, fut poursuivie et forcée de chercher un refuge dans une boutique de la rue de la Perle; on l'y poursuivit. Quelques soldats du poste de la place des Halles ne suffisant pas pour protéger sa retraite, le bonte-selle résonna dans toute la ville et bientôt le régiment de cavalerie accourut sur le théâtre du tumulte.

Refoulés dans toutes les rues qui aboutissent à la place des Halles, les insurgés, car à ce moment l'insurrection commença, assaillirent de pierres les soldats et les autorités de la ville. M. le procureur du roi, dont le zèle courageux et infatigable, dont l'héroïque fermeté méritent tous nos éloges, fut alors frappé à la tête; plusieurs officiers et quelques soldats furent également blessés. Cependant un résultat était obtenu: la place des Halles était évacuée. Dans la soirée et dans la nuit, de fortes patrouilles parcoururent la ville et renversèrent quelques barricades commencées.

Le lendemain lundi, au matin, les insurgés s'avancèrent en petit nombre sur la place des Halles, et vinrent, sous les yeux de la troupe, établir une barricade, à l'extrémité de la rue Napoléon, au coin de la place. Chassés bientôt de ce poste, sans qu'un coup de fusil eût été tiré, sans que des blessures graves eussent été faites, ils se retranchèrent dans les quartiers Saint-Pavin et Saint-Gilles, outre Sarthe, et formèrent en peu de temps plusieurs barricades, une en avant du pont Napoléon, une autre à l'extrémité de la rue Montoise, quelques autres encore dans les rues voisines.

A dix heures, ces barricades n'étaient défendues que par peu de monde; des tas de pierres, des bâtons et quelques fusils étaient tout l'arsenal de défense. Jusqu'à trois heures et demie environ, les insurgés gardèrent leurs positions. Deux sommations leur furent adressées: ils y répondirent en déclarant qu'ils demandaient la reddition des prisonniers faits le matin et la veille, et l'éloignement du régiment de hussards.

Ces conditions ne furent pas d'abord acceptées. Pendant que l'autorité envoyait des parlementaires, on arrivait des campagnes voisines au secours des ouvriers, et bientôt, derrière les barricades, on vit apparaître des fusils et des uniformes; quelques gardes nationaux s'étaient joints aux insurgés. L'instant était critique; l'irrésolution des magistrats de la cité avait encouragé l'insurrection. Réunis à la hâte, les conseillers municipaux résolurent de faire un appel à la garde nationale. Désorganisée depuis trois ans, la garde nationale ne répondit guère à cet appel, et M. Sévin, chef de bataillon, ne fut accompagné aux barricades que par une soixantaine de volontaires. Cela ne suffisait pas pour amener les révoltés à composition facile; aussi furent-ils exigeants.

M. Sévin monta sur la barrière, et, après un quart d'heure de colloque, il comprit que ne pas céder c'était désormais nécessiter un conflit des plus sanglants; il invita donc les insurgés à formuler nettement tous leurs griefs, déclarant qu'il allait porter leur parole aux représentants municipaux réunis. Il revint ensuite à l'assemblée, et lui conseilla la clémence.

Après une demi-heure d'attente, les prisonniers furent relâchés, les barricades évacuées, et quelques-uns des insurgés en armes entrèrent dans les rangs de la garde nationale, pour aller protéger les hussards contre la fureur populaire. Malheureusement le petit nombre des hommes ralliés autour de M. Sévin ne put leur garantir sur tous les points une tranquille retraite. Harcelés dans la rue Basse, en rentrant au quartier, par une masse turbulente, accablés de pierres et d'injures, ils se retournèrent et firent une charge dans laquelle plusieurs ouvriers furent blessés.

La garde nationale revint bientôt aux barricades, et les insurgés les détruisirent eux-mêmes. Mais un cri foneste avait été poussé. On avait parlé, dans le peuple, d'aller détruire une usine située à Bouches-l'Huisne, appartenant à MM. Granger et Co. Averti à temps qu'une forte colonne se dirigeait sur ce point, M. Sévin y courut.

Après deux heures de tumultueuse discussion, il parvint à calmer l'effervescence et fit rentrer en ville la foule amentée. Mais quand il fut parti, une autre bande, peu nombreuse il est

vrai, étant survenue, envahit le moulin. Quelques dégâts ont été faits, mais, on le croit, par un seul homme.

M. le préfet étant arrivé sur ces entrefaites, avec M. Fleury, conseiller de préfecture, ils achevèrent la pacification.

Ce matin (mardi) tout est tranquille. Sur la place des Halles quelques groupes stationnent, mais l'irritation est dissipée.

Il paraît que ce mouvement insurrectionnel, longuement désapprouvé par la feuille radicale que nous citons, a été imité à Beaumont-sur-Sarthe et à ALENÇON.

### Paris, 19 septembre 1839.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Le *Moniteur* publie ce matin une ordonnance royale du 18 de ce mois, qui nomme M. Mancel, préfet de la Vienne, à la préfecture de la Sarthe, en remplacement de M. Bruley-Desvarannes, appelé à d'autres fonctions. Une autre ordonnance, qui porte la même date, destitue M. Boursier, procureur du roi au Mans, qui est remplacé par M. Massienne, procureur du roi à Lorient. A la suite de ces ordonnances, le *Moniteur* contient une note explicative de ces mesures; nous la reproduisons :

« De grands désordres ont éclaté dans le département de la Sarthe. La libre circulation des grains a été interrompue par la violence. Des rassemblements tumultueux se sont emparés de voitures chargées de blé. Des actes anarchiques ont troublé la ville du Mans et alarmé les bons citoyens. Le gouvernement a dirigé sur ce département des forces plus que suffisantes pour faire cesser tout désordre et maintenir le respect dû à la loi. Il a porté en même temps son attention sur la conduite des autorités. Elles ont commis des fautes graves en consentant à la vente forcée de voitures de grains violemment arrêtées par les perturbateurs, et surtout en délivrant, même sans observer les formes de la justice, les prisonniers arrêtés après avoir pris part aux premières violences, et dont une bande tumultueuse réclamait la mise en liberté. Le gouvernement a dû donner immédiatement des successeurs au préfet et au procureur du roi, sans s'arrêter aux titres antérieurs de ces deux fonctionnaires.

» M. Mancel, qui se trouvait à Paris, est parti sur-le-champ pour le Mans.

» M. le garde-des-sceaux a provoqué l'évocation par la cour royale d'Angers de l'instruction relative aux troubles qui ont éclaté dans la Sarthe, et notamment dans la ville du Mans.

Il résulterait des récits déjà publiés sur ces troubles déplorable, que le préfet, tout en recommandant l'énergie en même temps que la prudence, n'a pas jugé à propos de se montrer avant la fin des désordres; que le procureur du roi, qui a fait preuve, lui, d'un grand courage en face de l'émeute, a autorisé l'élargissement des perturbateurs faits prisonniers, dans le but d'opérer une complète pacification. Le *Moniteur* se tait sur M. Basse, maire de la ville, qui ne s'est pas montré une seule fois pendant les deux jours d'émeute, et qui a fait une proclamation aux habitants quand tout a été passé.

— On se ferait difficilement une idée de la confusion qui règne depuis quelque temps au ministère des affaires étrangères. Les chefs de division, les employés des bureaux ne savent plus où donner de la tête. M. le maréchal Soult n'entend rien à la question d'Orient, et cependant il veut se mêler de toutes les affaires qui se rattachent à cette question.

L'amour-propre du maréchal est très-irritable. Ignorant de la science diplomatique, on conçoit que M. le président du conseil commette beaucoup de gaucheries, et pourtant il ne veut en aucune façon en convenir. Quand on lui présente quelques observations sur un ordre qu'il a donné, ces observations fussent-elles les plus respectueuses du monde, il entre dans une violente colère, maltraite ses secrétaires, les met à la porte de son cabinet, et fait directement exécuter ses ordres par de simples expéditionnaires.

Nous n'avons pas besoin de faire ressortir tous les incon-

— Non, non, me répondit-il d'une voix tremblante, je ne veux pas y porter le trouble. Lieutenant de vaisseau à bord de l'amiral et commandant la ville, je me suis réfugié après le combat au fond de cette grotte, dans l'espoir qu'un bâtiment anglais venant à s'approcher de l'île, je pourrais le gagner à la nage et me sauver.

Hélas! ajouta-t-il avec un accent déchirant, plutôt à Dieu que je fusse mort dans l'action! je n'aurais pas vu le feu dévorer la ville et m'enlever mon seul bien. Hâte-toi donc de m'achever, la douleur et l'épuisement m'ont ôté les forces.

— Seriez-vous par hasard, lui dis-je frappé d'une idée subite, le lieutenant Johnson?

— D'où vient que vous me connaissez? s'écria-t-il avec un frémissement de joie.

— Venez! venez! vous êtes mon prisonnier; peut-être bénirez-vous cette servitude.

Silence! dis-je en me tournant vers mon matelot; et nous partîmes.

Arrivés à Saint-Joseph, je me rendis aussitôt à la maison qu'habitait miss Emilie.

— Miss, lui dis-je en entrant, je vous amène un compatriote. Et faisant entrer le jeune lieutenant, je le lui présentai.

Vous pouvez penser, nous dit tranquillement maître Hubert en secouant la cendre de sa pipe, quels furent leur joie et leurs transports. C'étaient des pleurs, des paroles étouffées, des embrassements, des yeux qui se dévoraient d'amour! Puis, quand miss Emilie eut raconté à son amant comment elle me devait la vie, ce jeune homme se jeta à mon cou; tous deux m'appelaient leur sauveur... que sais-je enfin! La tête me tournait de leur bonheur. Ils m'offrirent leur bourse en me suppliant de l'accepter, je refusai; ils insistèrent, je me fâchai.

— Je n'insiste pas, me dit l'Anglais en me serrant la main; mais à la vie et à la mort!

— J'accepte; et si, comme tant d'autres de mes camarades, je vais en Angleterre, souvenez-vous du gabier Hubert.

Je ne sais ce qu'ils devinrent. Quant à nous autres blessés, nous fûmes le lendemain rappelés à bord de notre vaisseau, et nous quittâmes l'île pour aller nous rallier à la flotte française

venients qui peuvent résulter d'une pareille manière de procéder; nous nous contentons de constater le fait et d'être bien temps qu'on songeât à confier la direction de nos affaires extérieures à des mains un peu plus sûres que celles de l'illustre maréchal. Tout le monde y gagnerait: la France, parce que sa diplomatie ne serait plus à la merci d'une colère de caporal; les employés du ministère des affaires étrangères, parce qu'ils ne seraient plus exposés à des remontrances qui bien souvent sentent la caserne et le corps-de-garde.

— Le parti carliste, représenté par un comité parisien, s'est occupé de savoir si on laisserait la liste civile de Louis-Philippe ou les fonds secrets venir au secours de don Carlos, et payer les frais de sa translation à Bourges et ceux de son séjour dans cette ville. On s'est demandé s'il ne serait pas convenable de voter au prince une pension alimentaire, proportionnée à sa position de prétendant, et qui lui permit de se passer des secours d'un gouvernement qui le considère comme prisonnier; il paraît que la plupart des personnes qui assistaient aux réunions dans lesquelles ces questions ont été débattues n'ont pas témoigné un grand empressement à venir en aide à l'ex-roi d'Espagne.

Il paraît, d'un autre côté, que ce prince n'a pas grand-chose à attendre de la libéralité des puissances du Nord. Ces puissances le traitaient déjà assez mesquinement, alors qu'il poussait à la révolte les bataillons navarrais et qu'il représentait, dans les provinces qu'il avait insurgées, le principe de l'absolutisme et du droit divin. Que voulez-vous qu'elles fassent encore pour lui, maintenant qu'il s'est livré à la merci du gouvernement français, et qu'il s'est laissé conduire sous bonne escorte dans la résidence qu'il a plu à ce gouvernement de lui assigner?

— On sait que la chambre, dans sa dernière session, n'a consenti à allouer au ministère l'intégralité du crédit supplémentaire qu'il demandait pour le service des fonds secrets, que sur la promesse formelle que ce crédit ne serait employé en aucune façon à subventionner la presse ministérielle. Il paraît, en effet, que, depuis le 12 mai, aucune subvention n'a été donnée directement aux journaux ministériels; mais le ministère a cru que, sans manquer à sa parole, il pouvait, par un moyen indirect, faire parvenir à la bonne presse la manne qui la fait vivre. Les subventions ne parviennent plus aux journaux ministériels par l'intermédiaire direct et avoué de M. le ministre de l'intérieur; mais les fonds antérieurement alloués à la presse soumise et respectueuse ont été répartis entre les préfets de nos quatre-vingt-six départements, auxquels on a adressé ces fonds avec cette simple indication: *Pour les besoins de votre département.*

Les préfets n'étant pas obligés de rendre compte de l'emploi de ces fonds, on conçoit que plusieurs d'entre eux pourront les consacrer, si mieux ils n'aiment les mettre dans leur poche, à subventionner les écrivains qui font l'éloge de leur administration et qui défendent les actes du système. Il est impossible que cette nouvelle manière de subventionner la presse n'ait pas déjà été mise en pratique dans plusieurs départements, car les feuilles ministérielles fondées dans ces départements continuent à y vivre comme par le passé, bien qu'il soit de notoriété publique que leurs abonnés ne fournissent pas l'argent nécessaire pour les sustenter.

On conviendra qu'il est avec la conscience et la volonté des députés de singuliers accommodements. Nous rappellerons ce fait à la chambre en temps et lieu.

### BULLETIN DE LA BOURSE DU 19 SEPTEMBRE 1839.

Les bruits répandus hier à la Bourse sur les affaires d'Orient ne s'étant point trouvés confirmés aujourd'hui, et les fonds anglais étant arrivés avec une nouvelle dépréciation de 1/4 à 3/8 p. 0/0, la rente a ouvert en baisse à 81 10; on a offert à 81 10; mais, au moment de l'ouverture, elle était redemandée à ce prix, et le premier cours du parquet a été à 81 10.

catrice qui lui traversait presque le front vers le haut de la tête.

Dès que je fus un peu remis de ma blessure, je demandai à voir celle qui me devait la vie; la pauvre fille avait sollicité elle-même cette permission. Comme elle était belle! Sa peau était blanche, sa taille élancée; ses yeux étaient bleus et doux, ses paroles tendres; elle ne cessait de m'appeler son sauveur, et m'apportait tout ce qui pouvait me faire plaisir, rhum et tabac.

Pourtant elle maigrissait; elle était triste et pleurait quelquefois au point que je me hasardai à lui en demander la cause.

— Hélas! me dit-elle, j'ai perdu mon père sur mer, ma mère et mon fiancé ici; je n'ai plus qu'un oncle en Angleterre, et je désirerais bien y retourner.

— Il faut attendre, miss, qu'un bâtiment aille à Londres; on ne vous y refusera pas le passage. Qu'était votre fiancé?

— Lieutenant de vaisseau à bord de l'amiral; il commandait la garnison qu'on avait laissée dans cette ville.

J'étais resté à Saint-Joseph avec les blessés, pendant que le vaisseau continuait à croiser autour de l'île, afin de protéger le départ et l'arrivée des navires marchands, et d'étouffer toute idée de révolte.

Je me promenais un jour avec un de mes camarades sur les bords de la mer; le soleil faisait jaillir du feu des cailloux de la grève, et quelques nageurs qui s'amassaient sur les rochers nous avertissaient que le vent ne tarderait pas à s'élever et que probablement nous en profiterions pour quitter l'île. Fatigués de marcher sur les galets, nous aperçûmes non loin de nous une grotte creusée dans les flancs d'un rocher, que le flux et le reflux de la mer devaient tour à tour inonder et laisser à sec. Dans ce moment, la marée était basse; nous doublâmes donc le pas pour y chercher de la fraîcheur. Sur le point d'entrer, nous en vîmes sortir un jeune homme, la barbe et les cheveux longs en désordre, et revêtu d'un uniforme qui annonçait un officier ennemi. Je m'élançai sur lui; à peine put-il faire quelques pas hors de son asyle, que je l'arrêtai. Il n'opposa aucune résistance; je crois qu'il n'en était pas capable, tant il paraissait sans force.

— Qui êtes-vous? lui dis-je; pourquoi vous tenir caché? Vous voulez rentrer dans la ville quand nous n'y serons plus et y jeter le trouble.

sous les ordres de l'amiral Villeneuve. Nous naviguâmes quelques temps ayant la flotte anglaise dans nos eaux. A la fin, il fallut nous mettre en ligne et nous préparer au combat. Qu'il fut terrible, mes amis! Depuis Aboukir, on n'avait jamais eu autant de voiles. C'était près de Trafalgar. Ce furent d'abord des coups de canon éloignés, puis on s'approcha; les boulets rasèrent les ponts, les mâts tombèrent avec fracas. On s'aborda quelquefois, et à coups de hache et de poignard, on se brisait le crâne. Le sang ruisselait à travers les écoutilles, la mer tremblait dans ses abîmes. Quelques frégates prenaient feu et sautaient avec un bruit horrible.

Notre cale était déjà remplie de blessés, nos morts s'entassaient autour de notre vaisseau; deux mâts de hune, ayant été décapelés par un boulet, embrasèrent notre pont de leurs débris et de leurs manœuvres. Ce fut alors que, profitant de notre désordre, deux frégates anglaises nous abordèrent de tribord et de babord et nous firent prisonniers; nous n'avions pas eu le temps de songer à la sainte-barbe...

III.  
J'étais depuis deux mois dans les pontons de Plymouth, nous dit le vieux marin, lorsque, fumant ma pipe de long en large, je vois venir à moi un gentleman qui m'embrasse et m'appelle son cher Hubert.

— Ah! parbleu! je vous espérais, mon lieutenant.

— Prépare-toi donc à prendre la fuite.

— Je suis tout paré, mon lieutenant.

La nuit suivante, un garde vint me dire que quelqu'un me demandait. Il n'y avait personne autour de nous; je le compris et je le suivis.

— Tiens, me dit-il, prends ces habillements et donne-moi ta chemise.

— Voilà!

— Tu vois cette lumière vers le bord, c'est ton phare; mais le cap dessus.

Je m'élançai à l'eau, et nageai vers cette étoile qui me rendait la liberté. Je fus reçu dans les bras du lieutenant et de miss Emilie, devenue mistress Johnson.

Quelques jours après, on me cacha dans une barque, sous des filets, et j'arrivai au Havre.

A. CROTON.

Pendant très-long-temps la rente est restée en stagnation, mais montrant cependant une certaine tendance à la baisse; elle a commencé à fléchir vers trois heures, et le mouvement s'est continué en baisse jusqu'au moment de la clôture. La rente est tombée à 81, et elle a fermé au parquet à ce prix. A quatre heures elle était demandée à 81. Aucune nouvelle.

**On lit dans le Courrier de l'Ain :**

Les pluies de ces jours derniers ont emporté, le 15, le pont qui est à l'entrée du fort de l'Ecluse, du côté de France, ce qui a interrompu la circulation sur la route de Lyon à Genève. Le fossé qui ceint le fort ayant été prolongé pour enfermer les nouveaux ouvrages, les eaux, par suite de pluies battantes, s'y sont réunies en si grande quantité qu'elles emportaient tout sur leur passage. Les piles posées sur le sable n'ont pu résister à ce torrent impétueux descendu de la montagne. Le pont s'est écroulé à huit heures du soir, avec un grand fracas, au moment de la clôture des portes. Les abords du fort présentaient alors un ravin effroyable. Le commandant, dans la crainte que des voitures ou des piétons qui s'en approcheraient la nuit ne vissent à se précipiter dans cet abîme, a fait du fortin porter un poste de l'autre côté du pont pour prévenir tout accident. Le génie a jeté un pont volant pour le passage des voitures, en attendant la reconstruction du pont qui ne tardera pas sans doute à être achevée.

Les électeurs de Preuilley (Indre-et-Loire) viennent de célébrer par un banquet l'arrivée dans cette ville de l'honorable M. Taschereau, leur député. Plus de soixante patriotes s'étaient réunis à cette fête, que présidait M. Gaillard, doyen des électeurs et des démocrates du canton.

A la fin du banquet, M. Taschereau s'est levé et a prononcé le discours suivant :  
Je ne puis voir dans l'accueil si affectueux et si flatteur des habitants du canton de Preuilley, qu'un encouragement à bien faire; je n'aurai pas la vanité d'y vouloir trouver une récompense de ce que j'ai fait. Dans la longue et stérile session qui vient d'ouvrir la législature, j'ai dû, député nouveau, étudier avant tout le terrain sur lequel vous m'avez envoyé défendre les intérêts du pays et de notre révolution. Je ne crois pas qu'il fut au pouvoir d'un nouveau représentant de faire qu'au milieu des intrigues qui ont été ourdies pour échapper aux conséquences naturelles et légitimes des dernières élections, la chambre se montrât plus clairvoyante et plus ferme. Si la prochaine session n'était que la continuation de celle-ci, c'en serait fait de la chambre de 1839, et, sans force à créer au pouvoir, comme sans crédit à attendre du pays, elle se verrait amenée, bien avant le temps, à une dissolution.

Espérons cependant, Messieurs, que la question extérieure, qui prend chaque jour tant de gravité, et qui chaque jour fait ressortir davantage l'aveuglement de la main qui chez nous la dirige, déterminera la représentation du pays à se montrer jalouse de la dignité nationale si inconcevablement sacrifiée. Messieurs, vous êtes animés de sentiments si patriotiques, qu'en vous proposant un toast à la France glorieuse au dehors, libre et industrielle au dedans, je vais porter véritablement un toast aux électeurs de Preuilley.

Un des convives ayant proposé un toast à M. Taschereau, pour avoir pris la parole dans la vérification de l'élection de Bourgneuf et dans la discussion des fonds de souscription, et à M. Odilon Barrot, qui, candidat de Preuilley en 1834, a appuyé, en 1839, l'élection de M. Taschereau, l'honorable député s'est levé et a remercié les électeurs dans un nouveau discours que l'assemblée a couvert d'applaudissements.

Après ce banquet, dont la franche cordialité, dit le Courrier d'Indre-et-Loire, demeurera long-temps dans le souvenir de ceux qui y ont pris part, les patriotes de Preuilley ont donné un bal dont les plus jolies personnes de la ville faisaient l'ornement.

Les révoltés de Vera ont envoyé à Bayonne un parlementaire avec des propositions relatives à leur soumission et à leur entrée en France.

Nous avons des raisons particulières de croire à la prochaine dispersion de l'armée de Cabrera.

Quant à la marche forcée de ce chef carliste sur Aranjuez, une pareille nouvelle nous paraît être en dehors de toutes les probabilités. La présence de Cabrera aux portes de Madrid donnerait infailliblement à O'Donnell les moyens d'en finir avec le dernier soutien de don Carlos.

Un emprunt de deux cents millions de francs, au profit de l'Espagne, est sur le point d'être conclu à Londres et à Paris.

Les intérêts de cette nouvelle dette seront hypothéqués sur les revenus de Manille et de la Havane et sur les droits de douane de la Péninsule.

Cette condition assure, dit-on, à l'Espagne, la garantie de la France et de l'Angleterre. (Courrier de Bordeaux.)

**Extérieur.**  
**ESPAGNE.**

**CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 10 septembre.**  
**Présidence de M. Zumalacarrégu.**

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté. On procède à la nomination du président. Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant : Nombre des votants, 81; majorité absolue, 42. M. Calatrava, qui a obtenu 53 voix, est proclamé président de la chambre. M. Zumalacarrégu a été élu 1er vice-président; M. Laborda, 2e vice-président; don Joaquin Lopez, 3e vice-président; M. Cortina, 1er secrétaire, M. Caballero; 2e secrétaire, M. Roda; 3e secrétaire, M. Moya; 4e secrétaire, M. Pellice.

Avant de prendre possession du fauteuil de la présidence, M. Calatrava prête serment entre les mains du président provisoire. Tous les députés prêtent également serment, après quoi le président dit : « Le congrès est constitué. Il en sera donné avis au gouvernement et au sénat. » Après une courte pause, le président prononce le discours suivant :

« Messieurs, Honoré de vos suffrages et porté, malgré mon peu de mérite, à la présidence de cette illustre assemblée, les paroles me manquent pour vous exprimer ma reconnaissance, quoique mon cœur sache apprécier tout le prix de l'honneur que vous me faites. Je prie le congrès de recevoir l'hommage de ma gratitude et l'engagement formel et sincère de faire tous mes efforts pour répondre du mieux qu'il me sera possible à la confiance dont il m'honore. Je dois ajouter qu'en me confiant ces hautes fon-

ctions, le congrès s'est imposé l'obligation d'avoir de l'indulgence pour les fautes involontaires que je pourrai commettre.

« Je veux être exact et impartial dans l'accomplissement de mes devoirs; mais j'ai besoin pour cela que mes honorables collègues me secondent de leur prudence et de leur bonne volonté. Je leur demande cette assistance sans laquelle tous mes efforts seraient nuis. J'ai l'honneur de proposer au congrès de voter des remerciements aux président et secrétaires provisoires. »

— Adopté.  
M. Félice, l'un des secrétaires, monte à la tribune et donne lecture d'une proposition signée par 85 députés, contenant un message à la régente dans lequel on la félicite sur le résultat des dernières opérations d'Espartero.

Aucun député ne demandant la parole pour la combattre, cette adresse est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à six heures trois quarts.

**Séance du 11 septembre.**  
On donne lecture d'une dépêche du ministre-d'état, par laquelle la régente annonce qu'elle recevra la députation du congrès à trois heures. Cette députation est chargée de féliciter la régente sur les heureux événements de Vergara.

Les ministres de la guerre et de grâce et justice viennent s'asseoir à leurs bancs. Le dernier monte à la tribune et lit le projet de loi suivant qui a déjà reçu l'approbation de la régente et de son conseil des ministres :

« Art. 1er. Les fueros des provinces basques et de la Navarre sont confirmés.

« Art. 2. Aussitôt que les circonstances le permettront, le gouvernement présentera aux cortès, les provinces préalablement entendues, la modification des fueros telle qu'il le croira indispensable, et de manière à concilier l'intérêt de ces provinces avec celui du reste de la nation et la constitution politique du royaume. »

La chambre a écouté avec une grande attention cette lecture.

**ORIENT. — Le Times publie une correspondance de Constantinople du 27 août; nous en extrayons ce passage :**

« Le 18, les ambassadeurs ont eu une réunion à bord du vaisseau de l'amiral Stopford à Thérapia. La conférence a duré plus de deux heures; elle a roulé sur les moyens à prendre pour obtenir de Méhémet-Ali la restitution de la flotte ottomane. Le colonel Rjewonski, aide-de-camp de l'empereur Nicolas, reçu par le grand-visir le 21, a déclaré à Kosrew que la Porte pouvait compter sur l'appui de la Russie et sur celui des autres puissances alliées. Si les circonstances l'exigent, a-t-il ajouté, mon maître assistera le sultan avec ses armées et ses flottes, car il est jaloux de lui prouver son amitié sincère et son vif désir de voir les difficultés actuelles terminées à la satisfaction du jeune empereur. Le 27, tous les officiers anglais qui avaient obtenu la permission de visiter Constantinople ont reçu l'ordre de rejoindre la flotte qui devait bientôt quitter la baie de Bashika. On ignorait sa destination future. Ils se sont embarqués dans la soirée sur les paquebots le *Tancrede* et le *Marie-Dorothee*. »

**CONSTANTINOPLE, 28 août. — On ne croit pas que des mesures coercitives doivent être adoptées contre Méhémet-Ali. La Russie et la France montrent la plus grande répugnance à recourir, vis-à-vis du vice-roi, aux moyens de rigueur. L'Angleterre réclame toujours l'évacuation de la Syrie et de Candie par les troupes égyptiennes, et elle ne voudrait accorder l'hérédité que pour l'Égypte; mais la France ne ratifie pas ces conditions; elle redoute un coup de main hardi d'Ibrahim qui pourrait compromettre la paix de l'Europe; elle insiste pour que des arrangements à l'amiable aient lieu. Il est certain que Méhémet-Ali a déclaré, en réponse aux instances des consuls européens à Alexandrie, que si la flotte anglo-française se présentait devant Alexandrie, il donnerait l'ordre à Ibrahim de marcher immédiatement sur Constantinople.**

Les flottes anglaise et française stationnent à l'entrée des Dardanelles; elles n'entreprendront rien de plus, de ce côté, que contre Alexandrie. On dit que l'amiral Stopford aurait déclaré n'être autorisé à forcer l'entrée que dans trois cas spéciaux :

- 1° Si Ibrahim-Pacha marchait sur Constantinople;
- 2° Si des troubles sérieux éclataient dans la capitale;
- 3° Si une escadre russe paraissait dans le Bosphore.

(Gazette d'Augsbourg, du 15 septembre.)

**SUISSE. — ZURICH, 16 septembre. — Par suite des événements du 6 septembre, les députés des états de Berne, Lucerne, Soleure, Bâle-Campagne, Saint-Gall, Argovie et Thurgovie, ont signé une déclaration que voici, sauf les considérants. Les députés soussignés déclarent :**

« 1° Ils déclinent toute responsabilité résultant de l'interruption des séances de la diète, et des travaux ayant pour objet les intérêts de la confédération qui lui sont confiés.

« 2° Ils ne reconnaissent pas comme autorité du vorort le gouvernement provisoire de Zurich, institué inconstitutionnellement le 6 septembre et confirmé le 9 du même mois. Ils protestent contre tout exercice des fonctions de vorort par cette autorité. Ils déclarent par conséquent nuls en ce qui dépend d'eux tous les actes faits jusqu'à ce jour.

« 3° Ils persistent à demander la convocation immédiate de la diète, et veulent que la direction des délibérations soit confiée à la députation de Berne, à l'exclusion d'un président choisi dans le gouvernement provisoire de Zurich.

« 4° La présente déclaration sera insérée dans le procès-verbal de la première séance de la diète.

« En attendant, les députés des autres états pourront y accéder.

« Fait à Zurich le 12 septembre 1839. »  
La députation de Berne a signé cette déclaration, en ajoutant qu'elle ne pourra convoquer la diète qu'après que onze états se seront prononcés pour la remise de la présidence à l'état de Berne.

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIEZ.

**CUIRS A RASOIRS ÉLASTIQUES ET CHIMIQUES.**

MM. A. Goldschmidt et compagnie, de Berlin, partis le 5 septembre, nous prièrent, avant leur départ de Lyon, d'insérer ce qui suit :

« L'extrême renommée dont jouit dans tous les pays notre fabrique de cuirs à rasoirs, a éveillé l'envie et la jalousie de plusieurs spéculateurs, et la contrefaçon de nos cuirs chimiques et élastiques en a été la conséquence.

« Nous prions donc le public, s'il ne veut pas être trompé par des annonces de cuirs de notre maison offerts à des prix diminués, et lorsqu'il a l'intention d'acheter réellement des nôtres, de ne se rapporter et de ne se fier qu'au nom et à la signature A. Goldschmidt apposés sur chaque cuir de notre fabrique.

« Nous garantissons et affirmons que, sans avoir besoin de les faire jamais repasser, les rasoirs, canifs, instruments de chirurgie, d'anatomie, etc., les plus énoûssés, reçoivent sur nos cuirs un tranchant du plus haut degré, si bien que la barbe la plus sensible à raser ne doit pas s'apercevoir du fil du rasoir.

« Nos cuirs ne changent jamais et durent dix à douze ans, sans

avoir nullement besoin d'y employer aucune espèce de pâte, poudre, etc., que l'on emploie sur les autres. Seulement, chaque fois avant de s'en servir, on met dessus un peu d'écume de savon ou de la liqueur dont on se sert habituellement; tous les trois ou quatre mois, on l'enduit avec un peu de suif ou une goutte d'huile d'olive, sans y apporter autres soins.

« On peut se procurer en confiance de ces cuirs, dont les prix sont connus, chez M. J.-P. Royer, marchand tabletier et quincaillier, angle des places des Carmes et Boucherie-des-Terreux, n° 7, à Lyon. Signé A. GOLDSCHMIDT, de Berlin. » (Voir aux annonces.)

BOURSE DE PARIS DU 19 SEPTEMBRE.	
Trois pour cent . . . . .	81
Quatre pour cent . . . . .	»
Cinq pour cent . . . . .	110 53
Actions de la banque . . . . .	2800
Rentes de Naples . . . . .	101 60

LYON.— IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, RUE POULAILLERIE, 19.

**ANNONCES JUDICIAIRES.**  
**BELLE PROPRIÉTÉ A VENDRE.**

**DOMAINE D'ONCINET,**  
SITUÉ SUR LES COMMUNES D'AOSTE ET DE ROMAGNEUX, ARRONDISSEMENT DE LA TOUR-DU-PIN.

Ce DOMAINE, placé dans la plus heureuse exposition, dans un site riant et varié, contient environ trente-trois hectares, dont vingt-huit hectares et demi d'un seul tènement.

Il se compose de bâtiments, cour, jardin, terres labourables, vignes hautes, prés et bois. Les terrains sont du meilleur produit.

Il est indivis entre M. Edouard Cret, avocat, domicilié à Grenoble, et les enfants mineurs de M. Pierre-Félicien Novel, propriétaire à Aoste.

La vente par licitation en est poursuivie devant le tribunal de Bourgoin, en vertu d'un jugement du quatre août mil huit cent trente-huit.

La première enchère ou mise à prix est de 62,263 f. 96 c., montant des estimations portées dans le rapport d'experts du vingt-quatre mai mil huit cent trente-huit.

L'ADJUDICATION DEFINITIVE aura lieu à Bourgoin, devant M. Tranchand, président du tribunal, commissaire délégué, le vingt-huit septembre mil huit cent trente-neuf. S'adresser, pour les renseignements, à M<sup>e</sup> Berthon, avoué à Bourgoin, poursuivant la licitation. (8215)

**ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.**

(1583) PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.  
**VENTE AUX ENCHÈRES,**  
Pardevant M<sup>e</sup> Quantin, notaire, en vertu d'un jugement du tribunal de première instance séant à Lyon, en date du 31 août 1839.

D'un fonds de confiseur, situé à Lyon, place de la Fromagerie, n° 9, à l'enseigne de la Fiancée.

Cette vente aura lieu aux enchères, à Lyon, le mardi 24 septembre 1839, à 9 heures du matin, en l'étude dudit M<sup>e</sup> Quantin, notaire, sise à Lyon, quai Saint-Antoine, n° 11.

S'adresser, pour prendre connaissance du cahier des charges, audit M<sup>e</sup> Quantin, notaire. (1582)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> DARMÈS, NOTAIRE A LYON, Quai de Bondy, n° 165.

Le mercredi 2 octobre 1839, à dix heures du matin, dans l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Darmès, notaire à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'un fonds de café situé à Vaise, place de la Pyramide, n° 4, appartenant à M. Renard.

La vente sera faite en exécution d'une ordonnance rendue par M. le président du tribunal civil de Lyon, du 23 janvier 1839.

Mise à prix : 3,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements, à M<sup>e</sup> Darmès, notaire, dépositaire du cahier des charges qui contient le détail des objets mobiliers. (1582)

(1585) A VENDRE.  
**PROPRIÉTÉ A ÉCULLY,**  
Sur le chemin des Roches, à Dardilly;

Composée de maison de maître et de cultivateur, jardin potager, clos, salle d'arbres et bois d'agrément d'un hectare; prés, terres et vignes de la superficie totale de 105 bichères.

S'adresser à M<sup>e</sup> Rambaud, notaire à Lyon, rue Saint-Pierre, 10.

(1576) ÉTUDE DE M<sup>e</sup> DARMÈS, NOTAIRE A LYON, Quai de Bondy, n° 165.

Le lundi 23 septembre 1839, à dix heures du matin, dans l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Darmès, notaire, il sera procédé à la vente aux enchères d'un fonds de café, situé aux Brotteaux, place Louis XVI, et cours Morand, maison Saint-Olive.

Ce café dépend de la faillite de M. Jean-Baptiste Gayde, il est garni de tout ce qui est nécessaire pour son exploitation. Le bail expire le 24 juin 1844.

La vente sera faite à la requête de M. Chevillard, syndic provisoire de ladite faillite, et en vertu d'une ordonnance de M. le juge-commissaire.

S'adresser, pour les renseignements, à M<sup>e</sup> Darmès, notaire, dépositaire du cahier des charges et de l'inventaire des objets mobiliers dépendant de l'établissement.

(1575) A CÉDER à des conditions favorables. — Commerce de draperie, rouennerie et indienne, très-achalandé, à Bourgoin (Isère).

S'adresser à M<sup>e</sup> Fournel, notaire, à Lyon, place des Carmes, n° 11.

ANNONCES DIVERSES.

(6770) A VENDRE.—Joli hôtel bien achalandé, composé de tous les objets nécessaires à son exploitation, grande écurie, vaste remise, situé dans une jolie ville, à six lieues de Lyon.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Dutel, impasse Saint-Polycarpe.

(8207) A vendre pour cause de santé,

FONDS DE CAFÉ,

Situé sur une des places les plus fréquentées de la ville. — S'adresser au cabinet de lecture, rue de la Plume, n° 2.

(6771) A VENDRE.—Une machine à vapeur, à basse pression, système Maudelay, de la force de trois à quatre chevaux.

S'adresser, pour la voir, à M. Charmy, rue Bourghanin, ou rue de la Liberté, n° 13, établissement des bains.

(6742) A LOUER à la Saint-Jean 1840.—Un grand bâtiment avec une salle d'ombrage, situé à Lyon, aux Pierres-Plantées, n° 6, bien disposé pour un pensionnat de l'un ou de l'autre sexe, ou pour une providence.

S'adresser à M. Chanet, même rue, n° 2.

(6747) A LOUER, à la Saint-Jean 1840.—Grands magasins sur le devant et sur le derrière, pouvant, suivant la convenance, être réunis par un ciel-ouvert, situés place de la Préfecture, n° 17.

S'adresser au 4<sup>e</sup>, sur le devant, depuis midi jusqu'à trois heures.

(6792) On demande un apprenti pour la mercerie. S'adresser à M. Reynaud, rue de la Poulallerie, n° 9, au 1<sup>er</sup>.

(6774) On demande des voyageurs pour la ville et le département.

S'adresser, le matin de huit à dix heures, et le soir de trois à quatre, rue Saint-Dominique, n° 1, au 2<sup>e</sup>.

(6788) On demande deux commis pour le placement de divers ouvrages littéraires. On accordera une remise avantageuse et quelques émoluments fixes.

S'adresser au Bureau des Publications, rue des Marronniers, n° 7, au 1<sup>er</sup>.

GAZ DE SAINT-ÉTIENNE.

Les administrateurs de la compagnie d'éclairage par le gaz de la ville de Saint-Etienne ont l'honneur de prévenir MM. les actionnaires de ladite compagnie que l'assemblée générale qui a eu lieu le 24 août n'ayant pu délibérer, les membres présents ne représentant pas le nombre d'actions voulu, une nouvelle assemblée a été fixée au 24 septembre, neuf heures du matin, hôtel du Nord, à Saint-Etienne, aux termes de l'article 28 de l'acte social.

L'objet de cette assemblée est de procéder au remplacement des administrateurs actuels, et de prendre les mesures administratives que nécessiteront les intérêts de la société.

Les membres présents à cette seconde assemblée, quel que soit le nombre d'actions qu'ils représentent, pourront valablement délibérer. (1571)

MEDAILLES D'ENCOURAGEMENT DÉCERNÉES AUX SIEURS DIANOUX ET HÉBRAD

Par la Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles de Lyon.

ART DE FAIRE LA SOIE.

Les sieurs DIANOUX et HÉBRAD ont l'honneur d'annoncer au public qu'ils démontrent l'éducation des vers à soie depuis leur naissance jusqu'au moment où la soie est filée, avec des détails complets sur la construction des ateliers propices à les loger, ainsi que les faits relatifs aux cocons qui contiennent la chrysalide vivante, altérée ou morte. Ils ont commencé leurs démonstrations le 18 septembre, quai Saint-Antoine, n° 26.

Prix d'entrée : 50 c.—Ils tiennent un dépôt de graines de mûrier et enseignent l'art de le cultiver. (6787)

(6791) NOUVEAUX CUIRS A RASOIRS.

Ces nouveaux cuirs sont bien différents de ceux déjà connus; ils ont sur les anciens un triple avantage: augmentation d'effet, meilleure et plus belle confection, et baisse considérable dans les prix, de 20, 25 et 33 0/0, selon la grandeur. Cet avantage offert au public par le fabricant est tel qu'il ne laisse rien à désirer; la personne qui aura la barbe la plus forte et la peau la plus sensible se rasera comme par enchantement, ce qu'on garantit par le remboursement de l'argent.

Le seul dépôt est à Lyon, chez M. Paradis, marchand de couleurs fines, rue Sainte-Catherine, n° 10.

SEUL DÉPOT, à Lyon, chez Mme veuve Ravy, rue Puits-Gaillot, n° 7, des articles de parfumerie, cosmétiques et secrets de toilette de la maison Rousseau, de Paris.

L'Eau dorée, fruit de longues recherches, résultat garanti de nombreux essais, teint réellement, sans préparations, de suite et pour toujours, les cheveux et les favoris en toutes nuances, les rend doux et brillants, ne déteint jamais, et ne salit ni le linge ni les chapeaux. — La Pommade grecque, qui arrête immédiatement la chute des cheveux, les empêche de blanchir, de tomber, et les fait réellement pousser en peu de temps, ainsi que les favoris. — L'Épilatoire du Sérail, qui fait tomber les poils du visage ou des bras en dix minutes, sans laisser de traces ni altérer aucunement la peau. — La Crème de Turquie, qui blanchit à l'instant même la peau la plus brune. — L'Eau de Turquie, qui efface les rousseurs et toutes les taches du visage. — La Pâte circassienne, qui blanchit et adoucit les mains à la minute. — L'Eau de rose de la Cour, qui rafraîchit le teint, lui donne un coloris vif et naturel: on peut se laver le visage sans qu'il disparaisse. — L'Eau des Chevaliers, reconnue pour détruire la mauveuse haleine et lui donner le parfum le plus suave: elle blanchit admirablement les dents sans en offenser l'émail. — Prix : 5 fr. chaque article. (3968-949)

CHEMIN DE FER DE NIMES A BEUCAIRE.

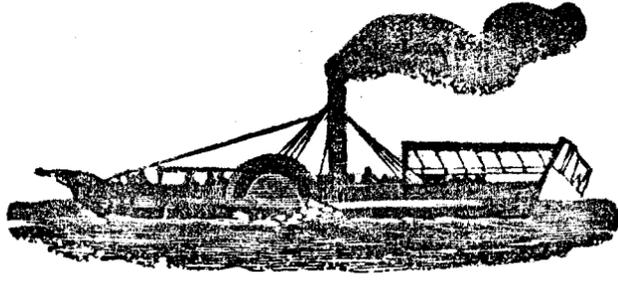
AVIS.

A partir du 2 août courant, le mouvement des trains sur le chemin de fer entre Nimes et Beaucaire est réglé conformément au tableau suivant :

DÉPARTS DE NIMES.  
Train de 1<sup>re</sup> classe allant à Beaucaire sans s'arrêter, 6 heures du matin.  
Train de 2<sup>e</sup> classe s'arrêtant aux stations intermédiaires pour prendre des voyageurs, 7 heures 1/2 du matin.  
Train de 1<sup>re</sup> classe, 9 heures 1/2 du matin.  
Train de 2<sup>e</sup> classe, 5 heures du soir.  
Train de 1<sup>re</sup> classe, 7 heures du soir.

Ce service est définitivement organisé et continuera sans aucune interruption. Des arrangements sont pris pour correspondre d'une manière fixe et permanente avec les diligences des diverses routes, les bateaux à vapeur du Rhône, etc. (8184)

DÉPARTS DE BEUCAIRE.  
Train de 2<sup>e</sup> classe, 7 heures 1/2 du matin.  
Train de 1<sup>re</sup> classe, 9 heures 1/2 du matin.  
Train de 2<sup>e</sup> classe, 5 heures du soir.  
Train de 1<sup>re</sup> classe, 7 heures du soir.  
Train de 1<sup>re</sup> classe, 8 heures 1/2 du soir.



BATEAUX A VAPEUR

DU RHONE

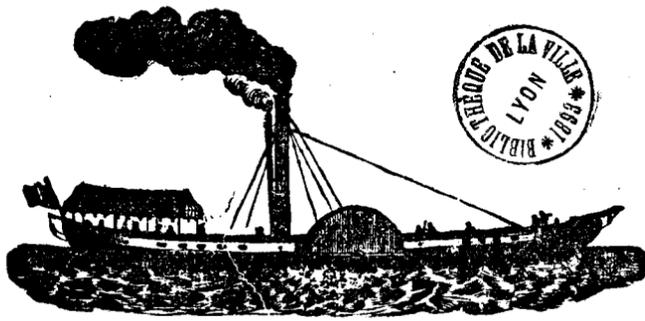
SERVICE DE L'AIGLE.

Départs à cinq heures du matin.

Ces bateaux, très-spacieux, se distinguent par la supériorité de leur marche et la commodité des emménagements.

Les bureaux de la compagnie sont : quai de Retz, n° 45, et place de la Charité, hôtel de Provence. (261)

Le dépôt du BAUME COLONIAL contre les douleurs, de quelque nature qu'elles soient, est toujours chez M. Macors, rue St-Jean, n° 30. — On y trouve également en dépôt : 1<sup>o</sup> la QUINTESSENCE ANTIPSORIQUE DE METTEMBERG pour la prévention et la guérison radicale des gales récentes et invétérées; 2<sup>o</sup> la POUDRE PURGATIVE DU DOCTEUR MEYNIER contre les glaires, les dépôts de lait et les humeurs; 3<sup>o</sup> le SIROP DE LAMOUREUX, l'ELIXIR DU DOCTEUR GUILLIÉ et les PATES PECTORALES DE GEORGÉ, d'Epinal, et DE REGNAULD, de Paris. (2103)



(268) COMPAGNIE GÉNÉRALE

BATEAUX A VAPEUR

DES

POUR VALENCE, AVIGNON, BEUCAIRE ET ARLES.

Départs tous les jours.

POUR MARSEILLE DIRECTEMENT,

Les dimanches, jeudis et samedis, à quatre heures et demie du matin, du port de la Charité.

MALADIES SECRÈTES,

SI ANCIENNES ET REBELLES QU'ELLES SOIENT, LE FUSSENT-ELLES DEPUIS 50 ANS,

Guéries sans rechute, en un à cinq jours, par la méthode sûre, facile et peu coûteuse du docteur TURVAUD, de Montpellier, breveté.

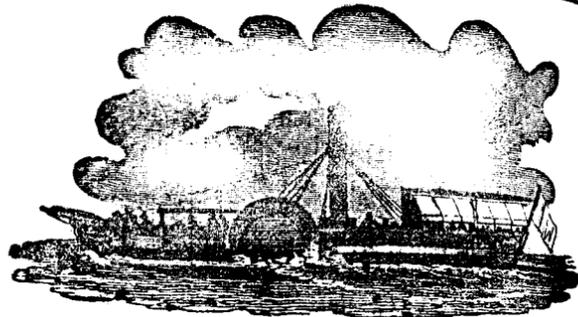
Dépôt, à Lyon, chez M. BERTRAND, pharmacien, place Bellecour, n° 12. (2102)

GOLD-SCHMIDT ET COMP<sup>e</sup>, DE BERLIN, FABRICANTS DE

CUIRS A RASOIR ÉLASTIQUES ET CHIMIQUES.

Prix: vis en bois, 5, 6 et 7 f.—vis en fer, 8, 9, 10 et 12 f.

L'unique dépôt approuvé pour Lyon et ses environs est au magasin de jouets d'enfants, parfumerie, articles de chasse et de pêche, grand dépôt et assortiment de chaussures de Paris, de J.-P. Royer, à l'angle des places des Carmes et Boucherie-des-Terreux, à Lyon. (8211)



LE PAPIN N° 2

DU RHONE,

BATEAU A VAPEUR EN FER A BASSE PRESSION,

PARTIRA DU PORT DES CORDELIERS POUR

VALENCE, AVIGNON, BEUCAIRE ET ARLES,

Lundi 23 septembre, à cinq heures du matin.

Il transporte voyageurs et marchandises.

GUÉRISON

DES

Maladies Secrètes,

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fluxus ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute acreté ou vice du sang et des humeurs,

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du précieux Recueil des Recettes médico-officinales.

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 5 fr. 1/4 de pinte.

S'adresser chez PERENIN, pharmacien-chimiste, rue Palais-Grillet, n° 23, à Lyon.— A Saint-Etienne, chez MM. Chermezon, pharmacien, rue de la Comédie. (2031)

Dépuratif végétal.

Le sirop concentré de Salsepareille, de QUET, pharmacien à Lyon, est reconnu supérieur à tous les autres remèdes pour la guérison prompte et radicale des maladies secrètes, nouvelles et anciennes, des dartres, gales, de toutes acretés et vices du sang. On fait des envois. (Affranchir.)

A Lyon, à la pharmacie de QUET, rue de l'Arbre-Sec, 31; dépôts à Châlon, chez M. Buret, rue au Change, 23; à Bourg, M. Béraud; à Rive-de-Gier, M. Marthoud; à Saint-Etienne, M. Martinet, rue de Foy; à Valence, M. Reboulet, Grand'Rue. (2097)

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES

SUR LE VIE.

Les assurances sur la vie ont pour objet de garantir un capital ou une rente viagère à la mort d'une personne désignée, ou de se créer à soi-même des ressources pour l'avenir. Les primes à payer sont calculées en raison de l'âge de l'assuré et de la durée de l'assurance.

Ces assurances conviennent aussi aux prêteurs qui font des avances sur des rentes ou des pensions viagères; au créancier qui n'a d'autre garantie de remboursement que l'existence et l'industrie de son débiteur.

Les assurances sur la vie ont également pour objet de présenter aux épargnes des placements avantageux. Les rentes viagères rentrent dans cette catégorie; le taux est fixé selon l'âge du rentier; il est de 8 fr. 30 c. à 55 ans; de 9 fr. 15 c. à 59 ans; de 10 fr. à 63 ans; de 11 fr. à 67 ans; de 12 fr. à 71 ans; de 13 fr. à 75 ans; de 14 fr. 50 c. à 80 ans.

La compagnie existe depuis 1819; elle publie deux fois par an le compte de ses opérations.

Les bureaux sont à Lyon, chez M. Ed. Reveil, rue Neuve de la Préfecture, n° 1. (162)